Compatibilité climatique Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine (CEC) de la République et Canton du Jura

Caractérisation

La Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale (CEC) catholique-romaine de la République et Canton du Jura peut être estimée d'avoir un volume d'investissement d'environ CHF 0,1 milliards et ainsi comme faisant partie des Top 500+ des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Le nouveau règlement de placement 2023 dispose que la Caisse s'engage dans la voie du développement durable.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec les nouvelles dispositions, il existe un potentiel pour que la Caisse procède à l'avenir à des conversions respectueuses du climat. Cependant, il n'est pas possible de constater de tels changements à l'heure actuelle.
- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail „Finance durable". Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En conséquence, la Caisse de la CEC devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public l'impact social global de leur politique de placement conformément au concept de la double matérialité du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- De même, dans un premier temps, elle devrait élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO_2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.
La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : «Les risques ESG et les risques climatiques … font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement».
- Le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022) stipule que les caisses de pension sont tenues de prendre en compte les risques ESG «matériels» («financial materiality») dans leurs décisions d'investissement. En outre, il est reconnu que les effets liés au climat peuvent être essentiels pour une entreprise.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Caisse de pensions de la CEC de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La Caisse de pensions de la CEC n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CPCEC a notamment participé à deux initiatives d'engagement notables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

La Caisse manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) et de l'exercice du droit de vote à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Caisse n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Des dispositions peu contraignantes pour une politique de durabilité sont en vigueur, mais une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) fait défaut.
- Aucune prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse – devoir de diligence fiduciaire non respecté.

Au final, il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance. En conséquence, la Caisse de la CEC est encore loin d'être respectueuse du climat.

↓

Tendance 2020-2023:

Évaluation: en recul

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Une stratégie ESG et climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements en valeurs mobilières se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique («impact materiality»), conformément au Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).